



## **Déclaration préalable du SNUipp-FSU Somme**

### ***CAPD du 2 juillet 2013***

Monsieur le Directeur académique,

Nous sommes réunis ce jour afin d'examiner les projets d'affectation de la seconde phase du mouvement et les inéats de nos collègues.

**Concernant la seconde phase du mouvement**, si nos collègues se satisfont de sa remise en place, force est de constater que le fonctionnement n'en est pas tout à fait satisfaisant.

En effet, dans la circulaire du 2<sup>nd</sup> mouvement, certaines quotités de temps partiel étaient déclarées incompatibles avec certains postes fractionnés afin de préserver les spécificités de ces postes et de ne pas devoir les fractionner à nouveau. Cette précaution était louable et pleine de bon sens. Nos collègues ont d'ailleurs apprécié cette information et ont ainsi pu faire leurs vœux en ayant plus de cartes en mains, si ce n'est qu'il pouvait subsister un doute sur l'attribution de leur temps partiel.

Toutefois, les collègues étaient obligés d'émettre plusieurs vœux géographiques, y compris ceux travaillant à temps partiel. La conséquence de cette obligation est que quelques collègues (sept pour être exact), ont été nommés, par le biais de ces vœux géographiques, sur des postes incompatibles avec leur temps partiel. Vous avez donc décidé de ne pas leur attribuer ce poste obtenu puisqu'il était incompatible avec leur quotité de travail et de les affecter d'office sur un support adapté.

Ces sept postes auraient donc dû être attribués aux collègues suivants sur la liste des candidats ayant postulé dessus. Mais, et c'est là le nœud du problème, vous avez décidé de les attribuer d'office à des collègues dont le barème est moins élevé que ceux qui les demandaient...

Dans un premier temps, nous vous demandons donc de procéder aux affectations sur ces postes en respectant scrupuleusement la règle du barème qui prévaut dans notre département.

Dans un second temps, nous vous demandons de revenir dès l'année prochaine sur l'obligation pour les collègues de formuler des vœux géographiques.

Nous demanderons aux membres de la CAPD de se prononcer sur un vœu allant en ce sens.

**Au sujet des inéats**, nous vous demandons d'en accorder le plus possible en prenant en compte les situations les plus pressantes définies par les barèmes aux permutations

nationales ainsi que les situations nouvelles qui se seraient découvertes depuis. Pour nos collègues stagiaires, nous vous demandons également de procéder à tous les échanges possibles afin d'en satisfaire un maximum.

Enfin, nous tenons à aborder le chapitre **des mesures salariales annoncées** par Monsieur le Ministre la semaine dernière.

Si le principe du versement d'une indemnité visant à compenser les écarts de revenus importants entre le premier et le second degré était une nouvelle attendue suite aux mobilisations syndicales (notamment la grève du 31 janvier dernier à l'appel de la FSU), nous ne pouvons pas nous satisfaire du montant annoncé. En effet, alors que cet écart est estimé en milieu de carrière à près de 600€ par mois, le montant annoncé n'est que de 400€ par an ! Le compte n'y est donc pas, surtout pour les conseillers pédagogiques, exclus du versement de cette indemnité, et le SNUipp continuera à porter ses exigences de revalorisation salariale pour tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, sans exception.

De la même façon, nous actons positivement l'annonce de l'augmentation du ratio d'accès à la Hors Classe de 2 à 3%. Toutefois, nous continuerons à revendiquer l'accès pour tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré à l'indice terminal 783 au sein d'un corps unifié. L'augmentation du ratio d'accès à la Hors Classe, dans des proportions autrement plus importantes que ce qui est proposé là, ne peut être qu'une étape dans ce processus.

Pour la Somme, cette augmentation de ratio conduirait à la promotion de 20 collègues supplémentaires. Il nous semble d'ailleurs urgent de réunir un groupe de travail préparatoire, l'arrêté validant le passage du ratio à 3 % pour la rentrée n'étant pas publié. Pour autant, nous considérons que l'administration doit informer et interroger dès maintenant les collègues concernés et notamment les promus-retraitables pour qu'ils puissent se déterminer dans les meilleures conditions possibles.

Ces deux annonces qui vont dans le bon sens ont été concomitantes à l'annonce de la poursuite du gel du point d'indice pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, faisant ainsi des fonctionnaires « *la catégorie qui, au travail, a eu le moins de retour en terme de pouvoir d'achat* », selon les propres mots du Président de la République. En effet, les revalorisations du point d'indice en 2008, 2009 et 2010 n'ont pas compensé la hausse du coût de la vie et la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires est aujourd'hui estimée à 13% sur les 10 dernières années. Le SNUipp-FSU estime qu'une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat est inadmissible alors que le déclassement salarial des enseignants est aujourd'hui reconnu de tous et qu'il influe sur l'attractivité du métier. La secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison, a d'ailleurs jugé cette mesure « *suicidaire pour la fonction publique* ».